



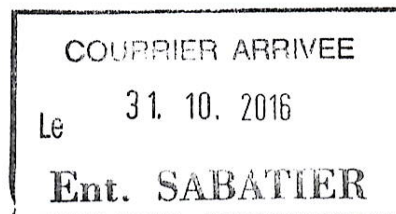
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CHARENTE

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des Collectivités Locales et des Procédures
Environnementales
Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales
Affaires suivie par : Ghislaine RIETHAEGHE
Tél. : 05-45-97-62-41
Télécopie : 05-45-97-62-82
Courriel : ghislaine.riethaeghe@charente.gouv.fr

Angoulême, le 28 OCT. 2016



Madame,

Pour faire suite à l'incendie qui s'est déclaré le 13 juillet dernier sur le site de l'entreprise de tri et transit de déchets industriels banals SABATIER RECUPERATION que vous exploitez à La Couronne, je vous ai mise en demeure, par arrêté du 21 juillet 2016, de régulariser la situation administrative de votre société en déposant un dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Par courrier du 6 octobre dernier vous me demandez un délai supplémentaire pour déposer cette demande d'autorisation. J'ai décidé de vous accorder ce délai et vous demande de me faire parvenir ce dossier avant le 10 janvier 2017, comme vous vous y engagez.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Cognac
chargé de l'intérim du secrétaire général de la préfecture

Jean-Yves LE MERRER

Madame Anne SABATIER
Entreprise SABATIER
Recyclage et Récupération
112, route de Saint Michel BP n° 1
16400 LA COURONNE

Copie : UBD16/86 DREAL